

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

**DELIBERATION N° DEL2025/01/23-05**  
**Du conseil municipal du 23 janvier 2025**

**Date de convocation : 17 janvier 2025**

**Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COHEN ANDRÉS DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-Françoise, LERAUX Muriel ROUCHERE Anne-Marie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : Madame JOUANNE Lydie

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 1
Votants : 14		

Madame Muriel LERAUX a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE  
DE MONTMARTIN SUR MER**

L'association des parents d'élèves du collège Les Courtils de Montmartin sur Mer sollicite le conseil municipal pour une aide financière. Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie.

Pour cette année 2025, le collège Les Courtils organise des séjours en Espagne pour les classes de 4<sup>ème</sup> et à Jersey pour les classes de 3<sup>ème</sup>.

Le coût prévisionnel du séjour en Espagne s'élève à 33 778€, le budget demandé aux familles est de 300€.

Le budget prévisionnel pour le séjour à Jersey est estimé à 4 565€, il est demandé 25€ de participation aux familles.

Le Foyer Socio-Educatif participe activement à des opérations pour financer les voyages afin que la participation demandée aux familles soit la plus abordable.

Monsieur le maire indique que sur la Commune, il n'y a qu'un enfant qui fréquente ce collège ; il informe également que le collège Les Courtils de Montmartin sur Mer n'est pas le collège de secteur pour la commune de Bricqueville la Blouette.

*Vu la demande de l'association des parents d'élèves du collège Les Courtils de Montmartin sur Mer formulée par courrier le 8 janvier 2025 ;*

**Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande de subvention de l'association des parents d'élèves.**

La secrétaire de séance  
**Muriel LERAUX**



Le Maire  
**Rodolphe JARDIN**



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 31 JAN. 2025

Publication sur le site internet le 31 JAN. 2025